



Bilan sur la stratégie 2014-2017 et perspective de la croissance

Après 3 ans d'efforts, 2017 a vu la concrétisation industrielle et commerciale des applications innovantes de la torche à plasma dans des projets répondant pleinement aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels et futurs.

Qu'il s'agisse du traitement des cendres volantes toxiques, de celui des déchets nucléaires, de l'obtention de la Final Acceptance (FA) de la centrale CHO Morcenx produisant de l'énergie renouvelable, le groupe Europlasma peut maintenant accélérer la commercialisation de ses solutions industrielles. .

Solutions Plasma (Europlasma Industries) : réorganisée fin 2014, Europlasma Industries a livré, en 2017, des installations qui ouvrent de nouvelles perspectives de croissance tant géographiques que sectorielles

Les perspectives dans la dépollution et le traitement de cendres volantes

La livraison d'une installation en Chine et l'étude de faisabilité technique réalisée en République Tchèque confortent le potentiel de croissance dans le domaine de la gestion de la toxicité des cendres, vrai enjeu pour de nombreux pays aussi bien en Asie qu'en Europe.

En Asie

Le XIII^{ème} plan quinquennal chinois, publié en mars 2016, a mis l'accent sur un développement économique plus propre et plus durable, avec des mesures spécifiques visant à réduire la pollution des sols.

La livraison, en juillet 2017, au client Shanghai Kaineng New Technology Co, Ltd (KNC) de l'unité de vitrification des cendres volantes de l'incinérateur de Houjie (Chine) répond à cette volonté politique. L'installation plasma de Houjie est la seule unité d'inertage de cendres volantes opérationnelle en Chine et constitue maintenant une vitrine technologique sur laquelle Europlasma peut capitaliser pour développer son activité dans cet immense marché.

Europlasma est en contact avec de nombreuses sociétés chinoises désireuses de visiter cette unité de vitrification. Les modalités de visite sont en cours de finalisation avec le client.

En Europe

La réglementation et les problématiques environnementales font de l'Europe un marché d'avenir dans la dépollution et le traitement de cendres volantes. La Directive cadre sur les déchets de la Commission Européenne (Directive 2006/16/CE) impose des exigences de traçabilité, l'interdiction de mélanger des déchets dangereux avec d'autres déchets et l'obligation de notifier à la Commission ceux qui présentent des propriétés dangereuses mais ne sont pas encore répertoriés comme tels. Un nombre croissant de pays européens ont conscience de la nécessité d'inertier définitivement les déchets toxiques et d'intégrer la réinjection de la matière première inerte résultante dans un schéma d'économie circulaire. L'étude de faisabilité technico-économique de vitrification de cendres volantes remise en juillet en République Tchèque confirme cette tendance.

Des perspectives de développement encourageantes dans le secteur nucléaire

L'arrêt définitif de nombreux réacteurs de centrales nucléaires de première génération est en cours ou programmé, sur tous les continents. Pour les pays concernés, le démantèlement des centrales va accroître le volume des déchets radioactifs. La technologie proposée par Europlasma permet non seulement de réduire les volumes pour faciliter le stockage mais plus globalement d'optimiser la gestion de l'ensemble de la filière. Ainsi, une étude démarrée en 2016, relative au traitement d'un large spectre de types de déchets (liquides, solides) et de différents niveaux de radioactivité a été remise en avril 2017 à un grand acteur français du nucléaire.

Il faut toutefois préciser que les contraintes de la réglementation dans le secteur du nucléaire rendent complexe la mise en œuvre de ces projets qui ne peuvent être envisagés qu'à long terme.

Néanmoins, Europlasma a d'ores et déjà démontré son savoir-faire et se positionne aujourd'hui comme un acteur proposant une solution pertinente et pérenne aux acteurs de la filière :

- Livraison d'un four plasma en Bulgarie en septembre 2017

Après une phase de tests très exigeants, Europlasma a obtenu la réception du système plasma et du four de fusion de déchets nucléaires faiblement actifs, installés dans la centrale nucléaire de Kozloduy (KNPP), en Bulgarie. L'application du plasma à arc non-transféré au déchet faiblement actif (le plus abondant et volumineux) est une première mondiale qui permet d'en réduire très significativement le volume (jusqu'à 80 fois pour certains

types de déchets) et d'éliminer tout risque de lixiviation. Cela améliore ainsi son stockage, tant en termes de capacité qu'en termes de sécurité.

- Elargissement de la technologie plasma aux déchets moyennement actifs

Europlasma qui est présent sur le marché des déchets très faiblement et faiblement radioactifs, se positionne également sur le marché des déchets moyennement radioactifs.

Un contrat signé en novembre 2016 pour la fourniture d'un système plasma fonctionnant à l'oxygène, destiné aux seuls déchets moyennement actifs, est en cours d'exécution. Les essais de réception des torches ont eu lieu avec succès à Morcenx, à l'été 2017, conformément au planning.

Des perspectives de développement dans le secteur sidérurgique

L'enjeu planétaire que constitue la réduction des émissions de gaz à effet de serre a poussé les gros industriels comme les cimentiers, les industries chimiques ou les sidérurgistes à prendre des mesures drastiques pour réduire leurs émissions de CO₂. Ainsi, le développement de l'activité Solutions Plasma dans le secteur sidérurgique reste un axe de développement prioritaire avec des discussions avancées auprès de plusieurs grands acteurs européens de l'acier. La technologie mise au point par Europlasma dans ce domaine consiste notamment à effectuer un reformage à sec des gaz de hauts fourneaux en vue de la diminution, voire l'élimination, des émissions de CO₂ et de l'optimisation du procédé sidérurgique.

Energies Renouvelables (CHO Power) : la Final Acceptance (FA) obtenue pour la centrale de CHO Morcenx permet le déploiement commercial d'un nouveau type de centrale dans la production d'énergie renouvelable

La Centrale CHO Morcenx en phase d'optimisation

Le 14 juin 2017, la société a annoncé la Final Acceptance (FA) de l'usine CHO Morcenx. Les derniers critères convenus avec le client ont été validés. L'obtention de la FA a démontré la capacité de l'usine à produire industriellement de l'électricité renouvelable avec des rendements élevés.

Dans le cadre de discussions et en accord avec le propriétaire de l'usine, une partie des sommes bloquées sur un compte séquestre a été libérée, permettant à CHO Power d'encaisser 3,75M€. Une partie de cette somme est destinée à financer un plan d'optimisation pour maximiser à terme la rentabilité économique de la centrale en réduisant les coûts d'exploitation et pour remettre à niveau certains équipements.

En contrepartie, les équipes doivent privilégier la mise en œuvre de ce plan, ce qui limitera de fait la production d'électricité en 2017. Pour mémoire, chaque MWh délivré par l'usine au réseau génère un revenu de l'ordre de 150€.

Le développement des centrales CHO Power

Ce nouveau type de centrale, permettant de produire de l'énergie renouvelable à partir de biomasse et de déchets industriels banals, suscite l'intérêt des autorités locales et des populations. Ces projets sont bien accueillis par les populations locales concernées par leur environnement.

- Comme pour CHO Morcenx et CHO Tiper, l'autorisation d'exploiter de CHO Locminé n'a fait l'objet d'aucun recours recevable.
- La structuration du financement de CHO Tiper, dans la perspective d'un démarrage de la construction vers la fin de l'année 2017, est en cours. Pour rappel, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) s'est engagée à apporter son soutien financier dans le cadre des Investissements d'Avenir et la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a confirmé son intérêt pour s'impliquer financièrement dans le projet.
- Il est prévu, en suivant, de structurer et d'obtenir le financement de CHO Locminé afin d'en démarrer la construction.

Traitement de l'Amiante (Inertam) : une production réorganisée pour tenir compte des nouvelles normes

Point sur la production

La production au premier semestre 2017 a progressé au regard de celle du second semestre 2016, mais reste inférieure aux quantités traitées habituellement. Cette situation s'explique notamment par la réfection totale du four, qui impose un arrêt d'en moyenne de dix semaines tous les vingt mois. Cette opération majeure a débuté en janvier 2017.

A cela s'ajoutent les effets des récentes contraintes réglementaires obligeant à réduire de 90% les taux d'empoussièrisme dans la zone confinée. Ces règles ont nécessité une réorganisation des modes opératoires, toujours en cours aujourd'hui.

Les contraintes décrites ci-dessus devraient fortement peser sur la rentabilité de l'activité en 2017. Inertam garde pour objectif de retrouver sa capacité de traitement nominale d'ici la fin de l'année.

Dans ce contexte, le Groupe envisage de différer l'investissement dans un four de rechange jusqu'à ce que le four actuel retrouve cadence de production habituelle.

Des perspectives de développement encourageantes

En France en 2015, le gisement de déchets amiantés était estimé à environ 20 millions de tonnes. Au rythme moyen actuel du désamiantage évalué à 200 000 tonnes par an, un siècle sera nécessaire pour retirer la totalité des produits amiantés présents sur le territoire. Avec l'actuelle capacité annuelle de traitement d'Inertam d'environ 6 000 tonnes, ne sont éliminées définitivement que 3% des déchets amiantés en France, le reste étant enfoui en l'état.

Maîtrisant parfaitement cette technologie de destruction par vitrification des produits amiantés, la société estime que la construction d'usines neuves, issues d'un déploiement commercial, représente une opportunité environnementale intéressante à fort potentiel économique. En effet, l'expérience acquise dans l'unité de production Inertam permet de concevoir de nouvelles usines qui, intégrant le savoir-faire, maximiseraient les performances industrielle et financière.

Avenir et Financement

Lors de la prochaine Assemblée Générale (le 10/10/2017), le groupe Europlasma veut se donner les moyens d'assurer son développement commercial. Il sera alors proposé aux actionnaires de voter des autorisations pour permettre à la société de financer ce développement dans les années à venir.

De plus, la société souhaite marquer sa reconnaissance à ses actionnaires nombreux et fidèles grâce au soutien desquels elle a réussi à mettre au point des technologies d'avenir dans un contexte difficile.

A cet effet, constatant que les bons de souscription d'action remboursables (BSAR A), dont la validité expire le 6 novembre 2017, ne peuvent être exercés de manière optimale compte tenu de l'évolution du cours de l'action de la société et face à l'impossibilité technique de changer les conditions d'exercice des BSAR A, la société proposera, lors de son Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 10 octobre 2017, de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR C). Cette émission sera effectuée au bénéfice des actionnaires de la Société à raison d'un BSAR C pour une action ordinaire enregistrée comptablement à l'issue de la séance de bourse du 31 octobre 2017.

Lancement d'un nouveau site internet

Afin d'accompagner son développement, Europlasma lance, aujourd'hui, son nouveau site internet. Mieux organisé, plus accessible, il devrait faciliter la bonne information des actionnaires, des publics financiers et être un outil commercial efficace. Le site évoluera pour s'enrichir de nouvelles fonctionnalités (version anglaise à venir dans les prochaines semaines) et illustrer au mieux le dynamisme du Groupe.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications connexes vers des industries multisectorielles soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Alternext (FR000044810-ALEUP). Pour plus d'informations: www.europlasma.com

Contact actionnaires :

Anne BORDERES – Chargée de Communication

Tel: + 33 (0)5 56 49 70 00 - contactbourse@europlasma.com

Contact presse :

Luc PERINET MARQUET – LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS

Tel: +33 (0)1 44 50 40 35 - lperinet@lpm-corporate.com